

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE
Séance du mardi 25 mars 2025
Procès-Verbal
sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

Absentes excusées : Eva VAUZEILLES donne pouvoir à Pascale BERTHET, Sabine LEROY

Absent : Christophe FEBVRE

Secrétaire de séance : Christelle JOLY

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 18 février 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 18/02/2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 014 à 023 :

2/ Comptes Financiers Uniques 2024 et affectation des résultats

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET GÉNÉRAL						
Résultat reportés		445 542.35 €	177 771.17 €		177 771.17 €	445 542.35 €
Opération de l'exercice	792 288.57 €	1 044 526.89 €	1 283 289.06 €	903 157.54 €	2 075 577.63 €	1 947 684.43 €
TOTAUX	792 288.57 €	1 490 069.24 €	1 461 060.23 €	903 157.54 €	2 253 348.80 €	2 393 226.78 €
Résultats de clôture		697 780.67 €	-557 902.69 €			139 877.98 €

Budget Annexe Commerces

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "COMMERCES"						
Résultat reportés		4 186.62 €	48 968.68 €		48 968.68 €	4 186.62 €
Opération de l'exercice	9 176.19 €	45 570.35 €	22 808.31 €	50 998.68 €	31 984.50 €	96 569.03 €
TOTAUX	9 176.19 €	49 756.97 €	71 776.99 €	50 998.68 €	80 953.18 €	100 755.65 €
Résultats de clôture		40 580.78 €	-20 778.31 €			19 802.47 €

Budget Annexe Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "ASSAINISSEMENT"						
Résultat reportés		49 107.79 €	29 473.06 €		29 473.06 €	49 107.79 €
Opération de l'exercice	100 557.67 €	132 192.42 €	53 728.55 €	91 186.59 €	154 286.22 €	223 379.01 €
TOTAUX	100 557.67 €	181 300.21 €	83 201.61 €	91 186.59 €	183 759.28 €	272 486.80 €
Résultats de clôture		80 742.54 €		7 984.98 €		88 727.52 €

Budget Annexe Lotissement La Vy de Baume

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "LOTISSEMENT"						
Résultat reportés	30 771.77 €		50 092.11 €		80 863.88 €	- €
Opération de l'exercice	195 757.33 €	198 981.71 €	155 348.37 €		351 105.70 €	198 981.71 €
TOTAUX	226 529.10 €	198 981.71 €	205 440.48 €	- €	431 969.58 €	198 981.71 €
Résultats de clôture	- 27 547.39 €		-205 440.48 €		- 232 987.87 €	

Le Conseil Municipal adopte les comptes financiers uniques. POUR à l'unanimité

3/ Taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.03 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.54 %

POUR à l'unanimité

4/ Budgets Primitifs 2025

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2025 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes tels que :

- **BUDGET PRINCIPAL :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 973 970.88 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 1 927 725.19 €
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 195 754.54 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 145 698.51 €
- **BUDGET ANNEXE COMMERCES :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 63 802.47 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 47 818.71 €
- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA VY DE BAUME » :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 242 987.87 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 227 051.48 €

POUR à l'unanimité

5/ Travaux Granges Sur Baume : choix d'un bureau d'études

Monsieur Le Maire et M. Christian NOIR proposent un devis de B.E. Voirie pour l'étude d'aménagement d'un cheminement piéton et de 2 zones de stationnement le long de la RD210 jusqu'au poids public.

Devis de 7 260€ H.T.

POUR à l'unanimité

6/ Achat d'une parcelle boisée

Proposition par Mme Brigitte REDOUTEY de vendre une parcelle de bois cadastrée 332 ZA 12 d'une superficie de 32 260 m² située à Mirebel-Hauteroche lieu-dit « Champ Henry ». Le Conseil Municipal accepte le prix de vente de 4000€ et précise que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

POUR à l'unanimité

7/ Ventes diverses de bois

Le Conseil Municipal accepte de vendre des lots de bois sur la commune de Hauteroche :

- à M. Michel BERTHET pour un montant de 50 € sur Granges Sur Baume (Mme Pascale BERTHET sort de la salle)
- à M. Elie VANDELLE pour la somme de 30 € sur Crançot
- à M. René MARAUX pour 108 € sur Crançot

POUR à l'unanimité

8/ Vente d'une partie de parcelle communale

M. et Mme Gérard VILLET sont propriétaires du lot 6 du lotissement La Vy de Baume. Ils demandent à acheter un petit triangle à la droite de leur parcelle.

La commune est d'accord pour leur vendre cette petite parcelle d'environ 200 m² à 12€ le m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à leur charge.

11/ Questions et informations diverses :

- Zone d'Activités Crançot, cependant, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) est intervenu sur place. Il nous est demandé une étude environnementale complémentaire car nous n'avons pas demandé une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées pour la destruction de leur habitat. Pour le moment, ils n'arrêtent pas les travaux. La commune doit trouver un bureau d'études chargé de proposer des solutions pour des mesures compensatoires.

- Travaux d'effacement des réseaux à GRANGES SUR BAUME : la société SPIE demande un endroit pour stocker leurs matériaux et matériels : possibilité de stockage vers le bac à verres. Cette société recherchait aussi une décharge ; or, celle-ci est fermée pour tout public sur le secteur.

- FC du Plateau : ils vont ré-utiliser le terrain de foot pour les entrainements des séniors. Un vestiaire sera mis à leur disposition.

- Le Sentier du Morbier à GRANGES SUR BAUME : un parcours découverte est prévu pour les élus le 2 avril à 14h

- **La Journée Citoyenne 2025 aura lieu le samedi 17 mai**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Christelle JOLY